

ACTUALITÉ

Préparation d'une nouvelle loi de réforme territoriale

Après les annonces du Président de la République sur la révision de l'organisation territoriale du pays, dans sa conférence de presse du 14 janvier, une réunion ministérielle sur la décentralisation s'est tenue à l'Élysée le 22 janvier, en présence du Premier ministre, avec les ministres concernés, notamment Marylise Lebranchu, ministre de la Réforme de l'État et de la décentralisation.

Lors de cette réunion, il a été décidé de reprendre la réforme depuis le début. Ainsi, le projet de loi « de mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi », adopté en conseil des ministres le 10 avril 2013, et qui devait être discuté en première lecture au Sénat en avril, est abandonné. Il sera réécrit. Un nouveau projet de loi sera présenté en conseil des ministres la première quinzaine d'avril, en vue d'une première lecture dans chaque chambre avant la fin de la session parlementaire, mi-juillet, et d'une adoption définitive avant la fin 2014.

Le ministre des Relations avec le Parlement, Alain Vidalies, a précisé au Sénat, le 23 janvier, que ce futur texte permettrait de clarifier les compétences des différentes catégories de collectivités locales. De son côté, le Premier ministre a indiqué, dans un entretien au Monde, que la clause de compétence générale ne serait conservée que pour l'État et la commune. Le pouvoir économique des régions serait renforcé, par le transfert de nouvelles compétences d'État : les aides aux entreprises, le soutien à l'innovation. Pour exercer ces nouvelles compétences, certaines régions pourraient être amenées à se regrouper ou à mutualiser leurs services, avec à la clé des incitations financières dans le calcul des dotations de l'État. De leur côté, les départements verraient leurs attributions en faveur de la cohésion sociale et territoriale enrichies et précisées.

Réagissant à ces annonces, l'Association des maires de France (AMF) a souhaité que toute réforme territoriale passe par une loi-cadre, avec une évaluation de son impact financier. Une nouvelle réunion ministérielle sur la décentralisation devait se tenir à Matignon, ce 28 janvier, sous la houlette du Premier ministre. ■

L'ESSENTIEL

ACTUALITÉ

La loi limitant le cumul des mandats s'appliquera à partir de 2017

P. 2

RÉGLEMENTATION

Un arrêté d'hospitalisation d'office du maire doit comporter, outre sa signature, ses nom et prénom lisibles

P. 3

URBANISME

Le maire peut refuser un permis si les accès au terrain sont dangereux

P. 4

FINANCES LOCALES

Les critères d'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux

P. 5

COMMENT AGIR

Vendre du matériel aux enchères en ligne

P. 6

DOSSIER

L'accueil des cirques dans la commune

P. 7

LA QUESTION DE LA SEMAINE

L'organisation matérielle des élections

P. 8

